

Saint-Livres, le 13 novembre 2023

PREAVIS AU CONSEIL COMMUNAL NO 03/2023

BUDGET 2024

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Préambule :

Conformément aux dispositions légales, plus particulièrement :

- à l'article 93a de la Loi sur les communes,
- aux articles 5 et 6 du Règlement sur la comptabilité des communes,
- aux articles 84 et ss du Règlement communal de Saint-Livres,

la Municipalité soumet à votre approbation le budget de fonctionnement pour l'année 2024, accepté dans sa séance du 6 novembre 2023.

Elaboration du budget :

Bien que les dépenses courantes aient été examinées avec attention, nous vous présentons un budget déficitaire de Chf 151'150.-- dû principalement à une augmentation de charges conséquente et non maîtrisable imposée par les associations intercommunales telles que la STEP régionale, l'ASSAGIE et le SDIS Etraz-Région. Ces postes représentent, à eux seuls, une augmentation totale d'environ Chf 40'000.00 par rapport à 2023. A cela s'ajoute une augmentation de l'offre des transports publics, soit une charge supplémentaire d'environ Chf 21'000.00.

Les coûts liés à la péréquation, les charges sociales et la réforme policière, calculés sur les revenus fiscaux 2022, ont été reportés sur la base des acomptes demandés par l'Etat pour 2024.

En ce qui concerne les revenus, les rentrées fiscales sont calculées au moyen d'un outil mis à disposition par l'Etat de Vaud qui se base sur les acomptes d'impôts 2022 perçus jusqu'au mois de septembre 2023.

L'impôt sur les frontaliers est lui revu à la baisse, une entreprise soumise à ce régime ayant cessé son activité.

Les postes « droit de mutation » et « impôts sur les gains immobiliers », ont été maintenus aux valeurs du budget 2023.

Compte tenu de ce qui précède, le budget 2024 se solde avec un excédent de charge que nous pouvons résumer de la manière suivante :

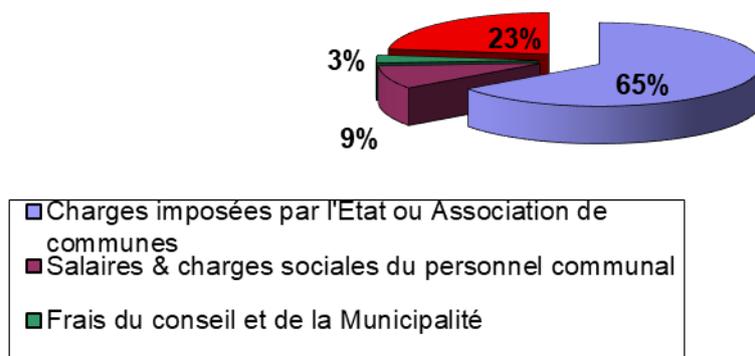
Total des dépenses :	Chf 3'273'950. —
Total des recettes :	<u>Chf 3'122'800. —</u>
Excédent de charges :	Chf 151'150. —

Malgré la situation déficitaire, nous avons décidé, de poursuivre l'entretien courant de nos biens communaux afin que notre patrimoine garde sa valeur.

Toutefois et afin de ne pas alourdir le déficit, il a été nécessaire de puiser dans nos réserves de la manière suivante :

- Chf 44'400.- pour l'entretien des forêts,
- Chf 15'000.- pour l'entretien des bâtiments communaux,
- Chf 15'000.- pour l'entretien des routes,
- Chf 19'100.- pour l'entretien du réseau d'égouts,

Par rapport au budget 2023 la répartition des charges se modifie de la manière suivante : la part des charges imposées augmente de 2%, les charges sur lesquelles la commune peut avoir une action diminuent de 2%, les autres ratios restent stables.



Les commentaires joints à ce préavis vous donneront les explications nécessaires afin de vous permettre d'analyser les principaux postes qui ont été modifiés par rapport au budget précédent.

Comme à l'accoutumée, les membres de l'exécutif mettent tout en œuvre pour utiliser les deniers publics avec toute la rigueur voulue tout en maintenant le niveau ainsi que le nombre de prestations nécessaires au bien des habitant-e-s de Saint-Livres.

Le budget 2024 a été remis à la Commission de gestion pour étude et la Municipalité demeure bien entendu à votre disposition pour toutes questions que vous pourriez désirer.

Conclusion :

En conclusion, le budget 2024 présente un déficit de Chf 151'150.-- après amortissements obligatoires et prélèvements sur les fonds de réserve.

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Saint-Livres

- dans sa séance du 14 décembre 2023,
- vu le préavis municipal N° 03/2023,
- entendu le rapport de la Commission de gestion,
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

décide

- d'adopter le budget 2024 tel que présenté.

Pour la section des finances

Jocelyne Rivier Forney, Municipale

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 6 novembre 2023.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire

Pierre-André Pellet

Amandine Reymond

Annexes :
- budget 2024
- commentaires sur le budget 2024